

# Note de conjoncture

## Indicateurs

### Semences de potagères fines

Juillet 2023

SEMAE  
Direction de l'Animation de la filière  
Section Plantes Potagères et florales  
44 rue du Louvre  
75001 PARIS  
[section.potageres@semae.fr](mailto:section.potageres@semae.fr)  
01.42.33.89.21



**semae**

Toutes les semences pour demain

## Introduction à la note

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs, qui visent à améliorer la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGALIM) prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application du Code rural et de la pêche maritime (EGALIM), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

\*\*\*\*\*

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Plantes Potagères et florales de SEMAE.

Les données de rendement sont calculées à partir d'une enquête réalisée par SEMAE qui ne garantit pas l'exhaustivité des réponses.

## Evolution des surfaces en multiplication des semences de potagères fines sur 5 ans

Espèce	Réc 2018	Réc 2019	Réc 2020	Réc 2021	Réc 2022
<b>Oignon</b>	<b>2 126</b>	<b>1 990</b>	<b>1 868</b>	<b>1 582</b>	<b>1 887</b>
<i>dont population</i>	<i>388</i>	<i>432</i>	<i>467</i>	<i>363</i>	<i>258</i>
<i>hybride</i>	<i>1 738</i>	<i>1 558</i>	<i>1 400</i>	<i>1 219</i>	<i>1 315</i>
<b>Carotte</b>	<b>2 216</b>	<b>1 533</b>	<b>1 222</b>	<b>1 491</b>	<b>1 581</b>
<i>dont population</i>	<i>1 672</i>	<i>1 091</i>	<i>879</i>	<i>1 206</i>	<i>1 101</i>
<i>hybride</i>	<i>544</i>	<i>442</i>	<i>343</i>	<i>284</i>	<i>387</i>
<b>Radis</b>	<b>573</b>	<b>472</b>	<b>287</b>	<b>124</b>	<b>156</b>
<i>dont population</i>	<i>243</i>	<i>182</i>	<i>79</i>	<i>75</i>	<i>63</i>
<i>hybride</i>	<i>330</i>	<i>290</i>	<i>208</i>	<i>49</i>	<i>92</i>
<b>Betterave potagère</b>	<b>841</b>	<b>703</b>	<b>717</b>	<b>932</b>	<b>1 071</b>
<i>dont population</i>	<i>539</i>	<i>404</i>	<i>417</i>	<i>520</i>	<i>570</i>
<i>hybride</i>	<i>302</i>	<i>299</i>	<i>300</i>	<i>411</i>	<i>501</i>
<b>Persil</b>	<b>849</b>	<b>716</b>	<b>589</b>	<b>567</b>	<b>671</b>
<b>Poireau</b>	<b>69</b>	<b>57</b>	<b>68</b>	<b>77</b>	<b>92</b>
<b>Mâche</b>	<b>379</b>	<b>420</b>	<b>554</b>	<b>540</b>	<b>502</b>
<b>Chicorée</b>	<b>460</b>	<b>431</b>	<b>425</b>	<b>400</b>	<b>304</b>
<b>Coriandre</b>	<b>467</b>	<b>1132</b>	<b>2598</b>	<b>2671</b>	<b>1815</b>
<b>Total Potagères fines</b>	<b>10 216</b>	<b>9 675</b>	<b>9 971</b>	<b>10 187</b>	<b>9 880</b>

Source SEMAE

Les surfaces en potagères fines ont légèrement diminué en 2022 (-3%).

Côté diminution, les baisses sont très importantes pour **la coriandre** (-32%) et **la chicorée** (-24%).

La **mâche** continue de diminuer (-7%).

La progression concerne principalement **les oignons** (+19,3%) qui représentent 1 887 ha et **les radis** dont les surfaces restent très en dessous de celles de la dernière décennie (+25,8%).

Les **betteraves potagères** (+14,9%), **le persil** (+18,3%) et **le poireau** (+19,4%) voient aussi leurs surfaces augmenter de manière importante.

La **carotte** voit sa surface légèrement progresser (+6 %).

## Evolution des charges directes des semences de potagères fines sur les 2 dernières années

	Réc. 2021	Réc. 2022
Carotte population (ITK réf. 2021)	2 469 €/ha	2 764 €/ha
Carotte hybride (ITK réf. 2021)	4 508 €/ha	4 893 €/ha
Radis population (ITK réf. 2016)	2 349 €/ha	2 584 €/ha
Radis hybride (ITK réf. 2016)	2 939 €/ha	3 205 €/ha
Oignon de printemps hybride ou population (1) (ITK réf. 2022)	4 429 €/ha	5 519 €/ha
Oignon d'automne hybride ou population (1) (ITK réf. 2022)	5 218 €/ha	6 217 €/ha
Betterave population (ITK réf. 2022)	2 942 €/ha	3 160 €/ha
Betterave hybride (ITK réf. 2022)	3 144 €/ha	3 823 €/ha
Mâche (ITK réf. 2021)	2 704 €/ha	2 916 €/ha
Persil (ITK réf. 2016)	1 578 €/ha	1 744 €/ha
Poireau pop repiqué (2) (ITK réf. 2016)	11 935 €/ha	15 520 €/ha
Poireau pop semis direct (3) (ITK réf. 2016)	6 111 €/ha	6 502 €/ha
Coriandre (ITK réf. 2016)	960 €/ha	1 076 €/ha
Épinard hybride (ITK réf. 2016)	2 029 €/ha	2 029 €/ha

(1) Hypothèse bulbes gratuits et récolte mécanique

(2) Hypothèse plantation et récolte manuelles

(3) Hypothèse récolte directe à la moissonneuse batteuse

Source FNAMS

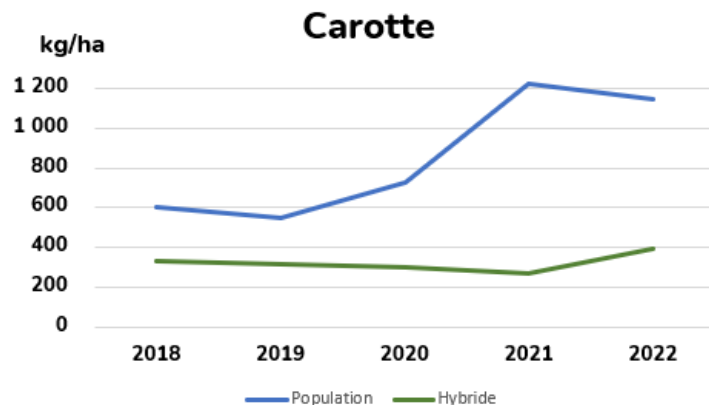
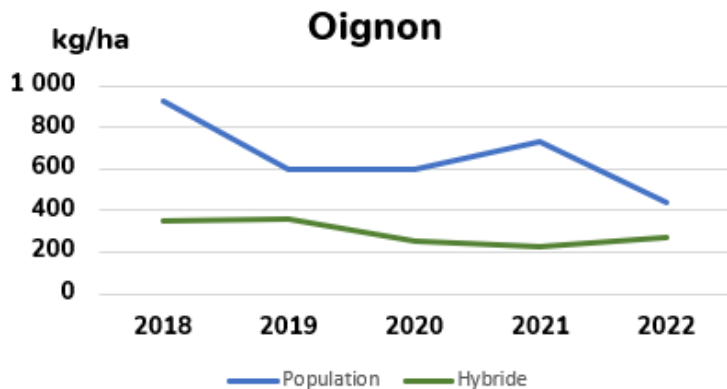
### Explication de l'évolution des coûts de 2021 à 2022

Les charges directes intègrent les coûts de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de sol, cotisations, assurance). **Attention, ces charges ne prennent pas compte des charges de structure de l'exploitation (fermage, MSA...)**. Les charges directes ont été révisées en 2021 et 2022 pour tenir compte de la redéfinition des itinéraires techniques.

Pour la période 2021-2022, tous les postes de charges sont en hausse, avec un bond important du prix des fertilisants de 79% et de l'énergie de 40,8% et une inflation autour de 3,4%. Seul le prix des moyens de production subit une hausse modérée de +0,4%.

Pour la quasi-totalité des espèces, les charges augmentent avec des évolutions comprises entre +4,9% pour le poireau repiqué et +15,6% pour le pois. Les espèces montrant une forte hausse des charges directes sont celles qui ont une demande en fertilisants et en énergie proportionnellement plus importante (pois, coriandre, épinard). Le poireau repiqué dont les charges de main d'œuvre sont prédominantes est moins impacté bien qu'en valeur cette espèce soit celle qui augmente le plus. Pour les oignons, la betterave potagère hybride ou encore les haricots, les charges ont augmenté de plus de 20% en 6 ans.

## Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans

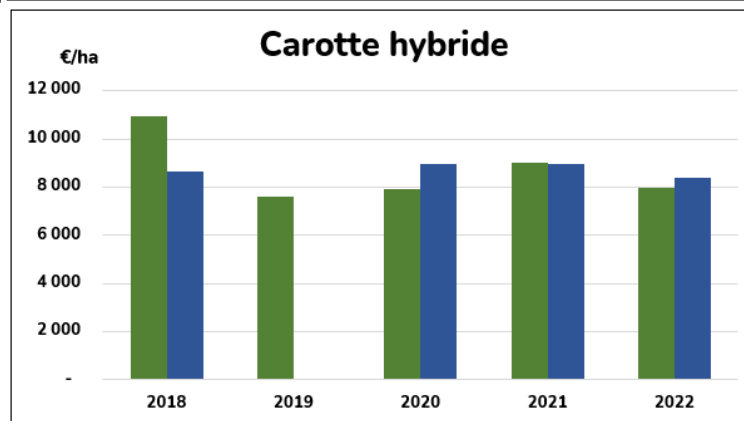
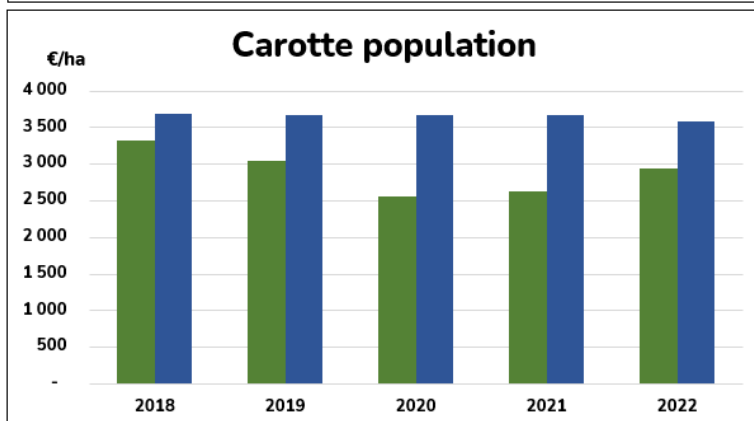
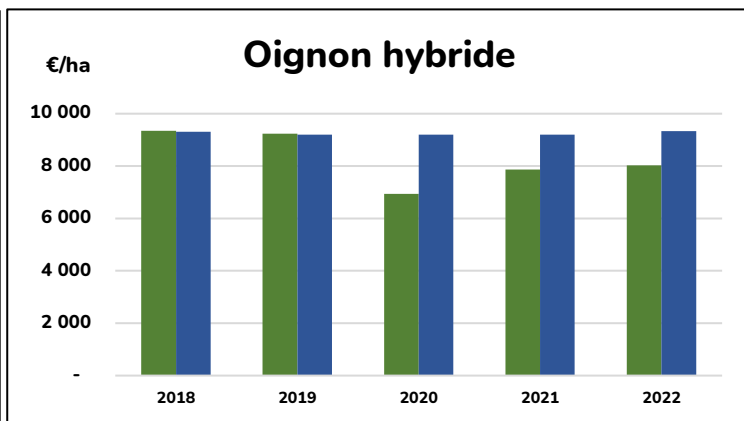
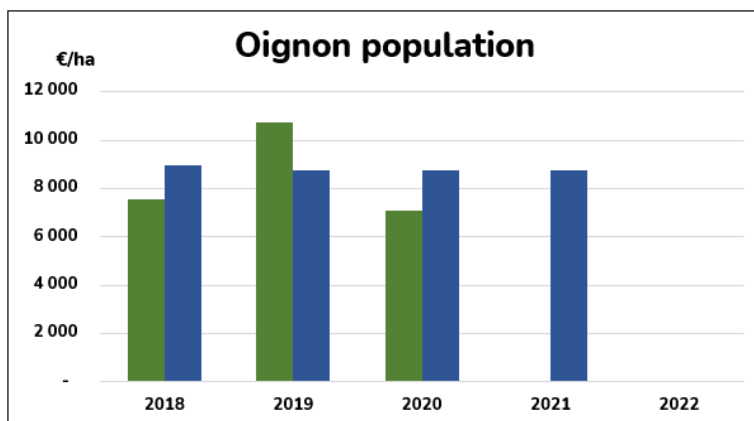


Le rendement moyen pour **l'oignon hybride** en baisse depuis 2019 réaugmente un peu en 2022 (2,7 q/ha en 2022), le rendement olympique\* est de 2,9 q/ha. Pour les **oignons population**, le rendement moyen chute à 4,4 q/ha. Le rendement olympique s'établit à 6,9 q/ha.

Pour **la carotte**, le rendement moyen pour 2022 est très contrasté entre les variétés population et les hybrides. Il baisse un peu, à 11,5 q/ha pour les variétés de carottes population après quelques années de hausse. Concernant les variétés hybrides le résultat remonte également (3,9 q/ha). La moyenne olympique est autour de 3,2 q/ha pour les variétés hybrides et de 8,3 q/ha pour les variétés populations.

\*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

## Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



■ CA réalisé (€/ha)

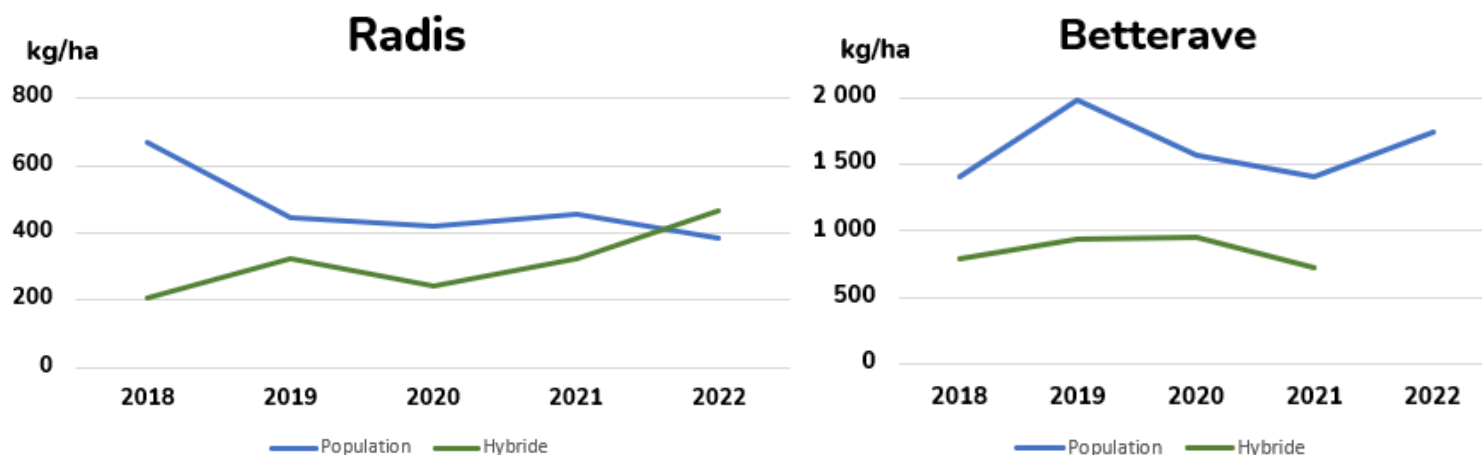
■ CA moy. contractualisé (€/ha)

Source FNAMS d'après données UFS et FNAMS

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel. Le CA moy. contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait.

Concernant la récolte 2022, les résultats de **la carotte** sont moyens en particulier pour la carotte hybride (-11,9% par rapport à 2021). Pour **l'oignon hybride**, le chiffre d'affaires réalisé a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente. Les données ne sont pas disponibles pour 2022 en **oignon population**.

## Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans

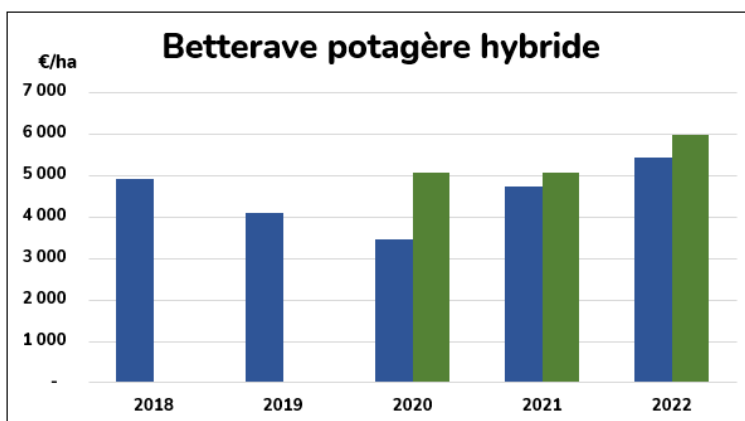
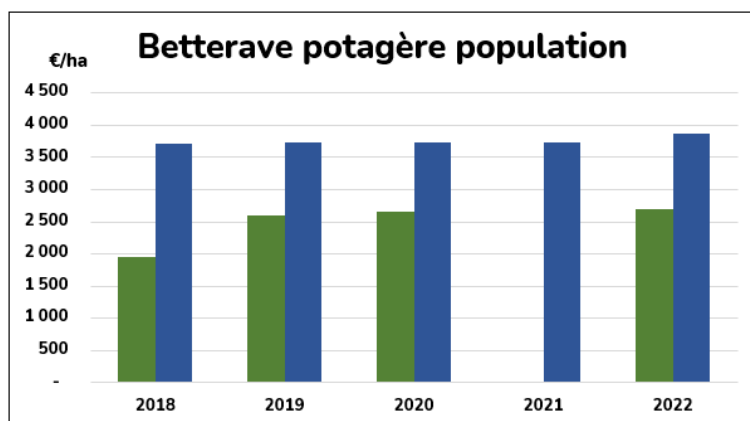


Pour le **radis population**, le rendement a tendance à rester très faible et passe même en dessous de celui du radis hybride (3,9 q/ha). Le rendement olympique atteint les 4,4 q/ha. Le **radis hybride** présente un bon rendement à 4,6 q/ha, dépassant la moyenne olympique de 3 q/ha.

Le rendement de la **betterave potagère** qui avait tendance à diminuer depuis 2019 remonte en 2022. Le rendement moyen pour les **betteraves hybrides** n'a pas pu être calculé par manque de données, mais pour les **betteraves population** il est de 17,4 q/ha. Le rendement olympique de la betterave population est de 15,7 q/ha.

## Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

Les données ne sont pas disponibles en 2022 pour le radis hybride et le radis population.



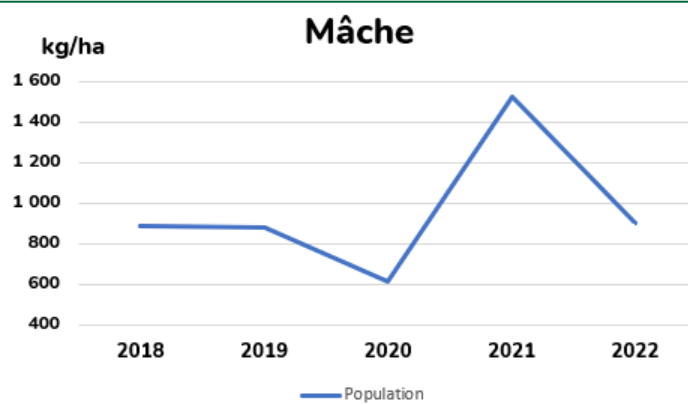
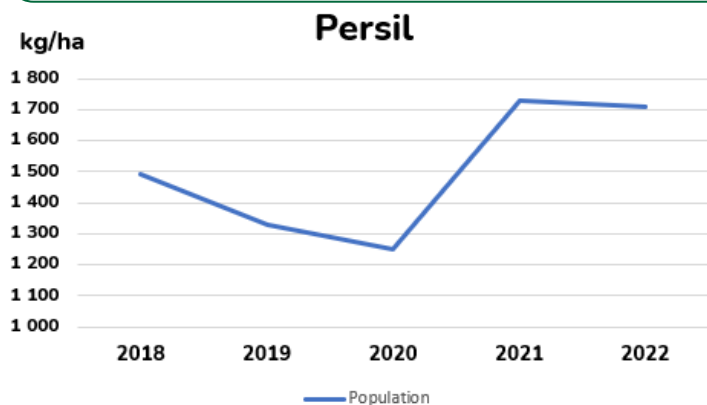
Source FNAMS d'après données UFS et FNAMS

■ CA réalisé (€/ha)

■ CA moyen contractualisé (€/ha)

En **betterave potagère hybride**, il s'agit plutôt d'une bonne année et pour la betterave potagère population d'une année conforme aux résultats des années antérieures. Les chiffres d'affaires moyens contractualisés montrent une hausse de 17,9% pour la betterave potagère hybride et de 3,4% pour la betterave potagère population.

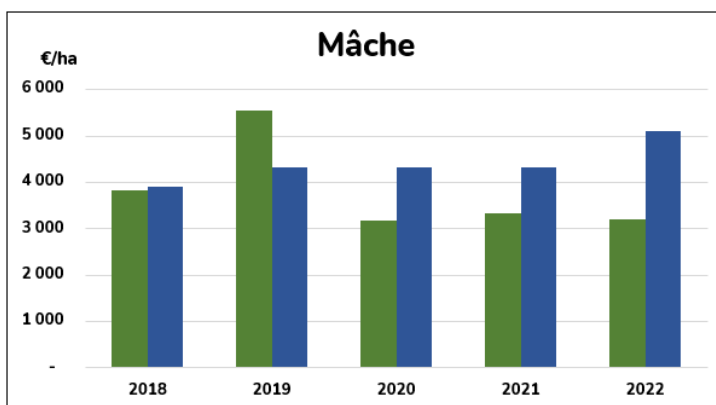
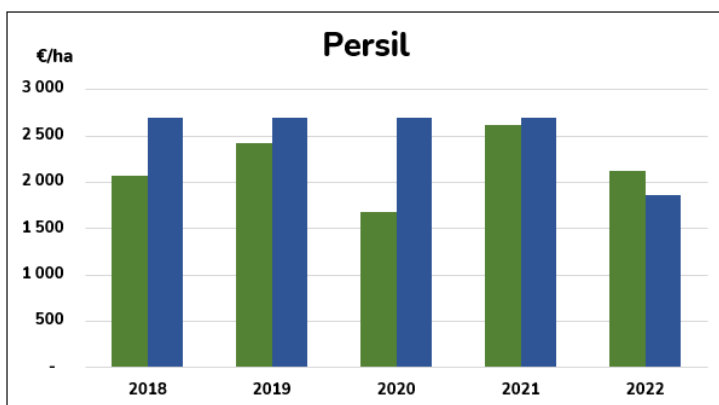
## Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans



Pour **le persil**, l'évolution du rendement se fait en dents de scie. L'année 2022, pour **le persil**, est une bonne année avec un rendement autour de 17,1 q/ha dépassant le rendement olympique (15,1 q/ha).

Pour la culture de **la mâche**, 2022 voit de nouveau un déclin de cette production avec un rendement moyen de 9 q/ha, qui reste toutefois légèrement au-dessus du rendement olympique (8,9 q/ha)

## Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



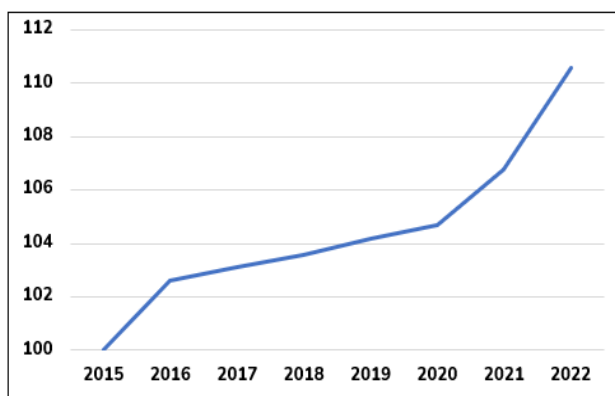
■ CA réalisé (€/ha)

■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS d'après données UFS et FNAMS

Après une bonne année en 2021, les chiffres d'affaires réalisés sont supérieurs aux chiffres d'affaires contractualisés, en moyenne **pour le persil**. **Pour la mâche**, le chiffre d'affaires moyen réalisé est en hausse de 8,5% mais reste très en deçà du chiffre d'affaires contractualisé qui est en augmentation de 18,3% entre 2021 et 2022.

## Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indice dont la base 100 est en 2015.

**Conclusions :** Au niveau des chiffres d'affaires moyens réalisés, l'année 2022 est hétérogène en fonction de la potagère fine cultivée. Concernant la mâche, le radis, la carotte et l'oignon, l'année 2022 est correcte alors que, l'année fut mauvaise pour la betterave potagère et le persil.

La particularité de l'année a été un climat sec, avec des températures élevées durant la fin du printemps et l'été pour l'ensemble des espèces de potagères fines.